

18 mars 2024

16.10

8245

11
17b

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

En matière de faillite et d'insolvabilité

N° : 500-11-063148-239

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE :

2024-03-18, à Montréal

10729752 CANADA INC., faisant affaires sous le nom de **DOGGY BATHROOM**, une personne morale ayant son siège au 617-150, rue Saint-Norbert, Montréal, province de Québec, H2X 1G6

Débitrice

- et -

MNP LTÉE. (Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT), ayant une place d'affaires au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 23^e étage, Montréal, province de Québec, H3B 2K2

Syndic

Vu les représentations du syndic, Vu la procédure, Vu l'affidavit et la preuve, Vu l'absence de contestation, Vu la Loi;
Le Tribunal ACCUEILLE la présente demande et PROROGÉ les délais de 45 jours pour produire une proposition, soit jusqu'au 2 mai 2024, le tout sans frais.

M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire JA0858

REQUÊTE POUR PROROGER LE DÉLAI
POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE,
DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La débitrice, qui fait affaires sous le nom de Doggy Bathroom, a été fondée en 2019 par Alain Courchesne, un designer d'intérieur primé originaire de l'Ontario, et David Hébert.
2. L'entreprise a conçu un bac à litière pour petits chiens, y compris les mâles qui lèvent la patte, doté de tapis de propreté adhésifs spécialement conçus pour une application verticale.

SP